

**ANNEXE 2 : DECLARATION  
DE COMMENCEMENT D'EXECUTION DE L'OPERATION**

Pour une opération d'investissement subventionnée par la Région Normandie

**Référence** : 00111302-22E04719

**Bénéficiaire** : VILLE DE ROUEN

**Désignation de l'opération** : Phases 1 et 2 des travaux de restauration sur l'Abbatiale Saint-Ouen

**Montant de la dépense subventionnable** : 20 000 000,00 € HT

**Montant de la subvention régionale** : 2 000 000,00 €

Vu la délibération du Conseil Régional n° AP D 21-07-25 du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement des subventions régionales de Normandie,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15 mai 2023 portant attribution de la subvention susvisée.

**CERTIFIE**

- a) que l'opération ci-dessus désignée a reçu un commencement d'exécution le .....  
consistant en .....  
(joindre la pièce justificative le cas échéant)
- b) que l'échelonnement prévisionnel des demandes d'acomptes prévus dans la convention est le suivant :

N° acompte	Travaux ou acquisitions prévus	% du coût global	Montant (HT/TTC à préciser)	Date prévisionnelle de la demande

Fait à ....., le.....  
Le bénéficiaire, (signature et cachet)



**ANNEXE 3 :  
DECLARATION D'ACHEVEMENT DE L'OPERATION**

Pour une opération d'investissement subventionnée par la Région Normandie

**Référence : 22E04719**

**Bénéficiaire : VILLE DE ROUEN**

**Désignation de l'opération : Phases 1 et 2 des travaux de restauration sur l'Abbatiale Saint-Ouen**

**Montant de la dépense subventionnable : 20 000 000,00 € HT**

**Montant de la subvention régionale : 2 000 000,00 €**

Vu la délibération du Conseil Régional n° AP D 21-07-25 du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement des subventions régionales de Normandie,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15/05/2023 portant attribution de la subvention susvisée.

**CERTIFIE**

que l'opération ci-dessus désignée est déclarée achevée le .....

Fait à ....., le.....  
Le bénéficiaire, (signature et cachet)

Dans le cas de travaux, études ou acquisitions immobilières, l'achèvement de l'opération doit avoir lieu au plus tard quatre ans et 6 mois à compter de la date de la délibération attributive de subvention, et cette déclaration doit être adressée au Service Patrimoines de la Région Normandie au plus tard cinq ans après cette même date en accompagnement de la demande de versement du solde.



**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
DEMANDE DE VERSEMENT**

- d'un acompte  
 du solde de la subvention  
 de la totalité de la subvention

**Référence : 22E04719**

**Bénéficiaire : VILLE DE ROUEN**

**Désignation de l'opération : Restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen – Phases 1 & 2**

**Montant de la dépense subventionnable : 20 000 000 € HT**

**Montant de la subvention régionale : 2 000 000 €**

Vu la délibération du Conseil Régional n° AP D 21 -07-25 du 19/07/2021 adoptant le Règlement des subventions régionales de Normandie,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15/05/2023 portant attribution de la subvention susvisée.

Etat d'avancement de l'opération à la date du : .....

Montant total des dépenses réalisées : .....

Pourcentage de la réalisation totale de l'opération : .....

Récapitulatif des versements déjà effectués		
Dates	Montants des dépenses réalisées	Montants des versements effectués
	TOTAL :	TOTAL :

Versement demandé
Montant des dépenses réalisées depuis la précédente demande : ..... € HT Correspondant aux pièces justificatives présentées
Montant du versement sollicité : ..... €

À le

Le Bénéficiaire (Cachet et signature)

**Formulaire à adresser au Service Patrimoine et Inventaire de la Direction de la Culture et du Patrimoine en 2 exemplaires accompagnés des pièces justificatives demandées dans la convention et d'un RIB pour chaque demande de versement**





